

DEMANDE DE RELOGEMENT PRIORITAIRE

À l'attention du Président du CPAS de Grammont (Geraardsbergen)

Rue des Carmes 22, 9500 Geraardsbergen

Objet : Demande urgente de relogement prioritaire conformément à l'article 23 de la Constitution et à la loi organique des CPAS

De :

Kwaka-Mbangu Sangambao Drakos

Date de naissance : 31 octobre 1992 – Bruxelles (Hôpital Saint-Pierre)

1. Contexte

Je me permets, par la présente, de solliciter **un relogement prioritaire** suite à une situation de **grande précarité et de non-logement prolongé**, résultant notamment de :

- La **déclaration d'inhabitabilité** de mon ancien logement par la commune de Grammont ;
- L'absence de solution de relogement malgré mes démarches antérieures auprès du CPAS ;
- La suspension de mon revenu d'intégration, m'empêchant de subvenir à mes besoins essentiels ;
- La séparation injustifiée d'avec ma fille, directement liée à l'instabilité de ma situation de logement.

Ces éléments ont été dûment portés à la connaissance du CPAS, sans qu'aucune mesure effective n'ait été prise jusqu'à présent.

2. Fondements juridiques

Ma demande s'appuie sur : - **Article 23 de la Constitution belge**, garantissant le droit à un logement décent et à une existence conforme à la dignité humaine ;

- **Article 1er de la loi du 8 juillet 1976** – Loi organique des CPAS, qui impose à votre institution de fournir l'aide sociale nécessaire pour permettre à toute personne de mener

une vie conforme à la dignité humaine ;

- **Article 8 de la CEDH**, garantissant le droit au respect de la vie privée et familiale ;
 - **Article 3 de la Convention internationale des droits de l'enfant (ONU)**, faisant de l'intérêt supérieur de l'enfant une considération primordiale dans toutes les décisions publiques.
-

3. Situation actuelle

Je suis actuellement sans logement stable, dépendant de solutions temporaires et précaires. Cette situation compromet gravement : - Ma santé physique et psychologique ;

- Ma dignité personnelle ;
- Et la possibilité de rétablir un lien parental stable avec ma fille.

4. Demande

Je sollicite donc : 1. **L'ouverture immédiate d'un dossier de relogement prioritaire**, conformément à la loi organique des CPAS ;

2. **Une mise à disposition rapide d'un logement décent**, adapté à ma situation familiale et à mes revenus ;

3. **Une aide à l'installation** couvrant la caution, les charges de première nécessité et le mobilier de base ;

4. **Un accompagnement social renforcé**, afin d'assurer une réinsertion stable et digne.

5. Urgence

Je rappelle que l'absence de logement stable constitue une **violation directe du droit fondamental à la dignité humaine**, et qu'elle met en péril la cohésion familiale et la santé du demandeur.

Je sollicite donc une **réponse écrite dans un délai maximum de 10 jours** à compter de la réception de la présente, faute de quoi un recours sera introduit auprès du Tribunal du Travail et du Médiateur fédéral.

Fait le **31 octobre 2025**

Signature :

Kwaka-Mbangu Sangambao Drakos